

# À PRENDRE AU SÉRIEUX



Guide de la Recommandation CM/Rec(2015)3  
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe  
aux États membres sur l'accès des jeunes  
des quartiers défavorisés aux droits sociaux



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



# À PRENDRE AU SÉRIEUX

Guide de la Recommandation CM/Rec(2015)3  
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe  
aux États membres sur l'accès des jeunes  
des quartiers défavorisés aux droits sociaux

**Rédigé par Kevin O'Kelly et John Muir**  
**Édité par Mara Georgescu et Rui Gomes**

Édition anglaise :

*Taking it seriously - Guide to Recommendation  
CM/Rec(2015)3 of the Committee of Ministers  
of the Council of Europe to member states on  
the access of young people from disadvantaged  
neighbourhoods to social rights*  
ISBN 978-92-871-8275-3

Les opinions exprimées dans ce manuel ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe. Les droits de reproduction sont propriété du Conseil de l'Europe. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit ou transmis à des fins commerciales sous quelque forme que ce soit ou par un quelconque moyen – électronique (CD-Rom, internet, etc.) ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage ou de récupération de l'information – sans l'autorisation écrite de la Division des Éditions ([publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)).

Toute correspondance concernant ce document est à adresser au Service jeunesse du Conseil de l'Europe :

Centre européen de la jeunesse de Strasbourg  
30, rue Pierre-de-Coubertin  
F-67075 Strasbourg Cedex – France  
E-mail : [youth@coe.int](mailto:youth@coe.int)

Couverture et mise en pages :  
SPDP, Conseil de l'Europe

Photos : Conseil de l'Europe, ©Shutterstock

Éditions du Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
<http://book.coe.int>

ISBN 978-92-871-8353-8

© Conseil de l'Europe, décembre 2016

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION AU GUIDE</b>                                       | <b>5</b>  |
| CHAPITRE 1   | 7         |
| <b>LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LES JEUNES</b>                        | <b>9</b>  |
| Le Conseil de l'Europe et la politique de jeunesse                 | 9         |
| Le Conseil de l'Europe et le travail de jeunesse                   | 10        |
| CHAPITRE 2   | 11        |
| <b>LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LES DROITS SOCIAUX DES JEUNES</b>     | <b>13</b> |
| La Convention européenne des droits de l'homme                     | 13        |
| La Charte sociale européenne                                       | 13        |
| Les droits sociaux et les jeunes                                   | 15        |
| Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux                        | 15        |
| CHAPITRE 3   | 17        |
| <b>LE PROJET ENTER ! SUR L'ACCÈS DES JEUNES AUX DROITS SOCIAUX</b> | <b>19</b> |
| Approches du projet Enter !  | 20        |
| CHAPITRE 4   | 21        |
| <b>ACCÈS DES JEUNES AUX DROITS SOCIAUX</b>                         | <b>23</b> |
| Accès à des services publics de qualité                            | 23        |
| Accès à l'éducation  | 23        |
| Accès aux services de santé  | 24        |
| Accès à la protection sociale                                      | 24        |
| Accès au logement  | 24        |
| Accès à l'emploi   | 24        |
| Accès aux droits sociaux par les catégories sociales minoritaires  | 25        |
| Promotion de communautés durables                                  | 25        |
| Démocratie participative   | 26        |
| CHAPITRE 5   | 27        |
| <b>INTRODUCTION À LA RECOMMANDATION ENTER ! CM/REC(2015)3</b>      | <b>29</b> |
| Présentation générale de la recommandation                         | 29        |
| CHAPITRE 6   | 31        |
| <b>MESURES POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX</b>   | <b>33</b> |
| Amélioration des conditions de vie                                 | 33        |
| Promotion de l'inclusion sociale                                   | 40        |
| Promotion de la participation au cadre de vie                      | 41        |
| Non-discrimination et citoyenneté active                           | 42        |
| Soutien de l'éducation non formelle et du travail de jeunesse      | 43        |
| Amélioration de l'égalité des genres                               | 44        |
| Prévention de la violence  | 45        |
| CHAPITRE 7   | 47        |
| <b>ÉLABORATION DE POLITIQUES PUBLIQUES ADAPTÉES AUX JEUNES</b>     | <b>49</b> |
| Qu'est-ce qu'une politique ?                                       | 49        |
| Comment élaborer une politique                                     | 49        |
| Élaboration de politiques de jeunesse                              | 51        |
| Faire campagne   | 51        |
| Une étude de cas : Giovanisi, Région toscane (Italie)              | 52        |
| CHAPITRE 8   | 55        |
| <b>CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE : ÊTRE ACTIF ET DIRE LES CHOSES</b>    | <b>57</b> |
| Comprendre la situation  | 57        |
| Entreprandre des recherches  | 57        |
| Identifier les principales parties prenantes                       | 58        |
| Commencer à créer une histoire                                     | 58        |
| Concevoir un plan d'action   | 58        |
| Passer à l'action  | 59        |
| S'associer à d'autres groupes ou mouvements                        | 59        |
| Soutenir les personnes dans le besoin                              | 59        |
| Formation et éducation par les pairs                               | 59        |
| Faire pression et faire campagne                                   | 59        |
| ANNEXES  | 61        |



# Introduction au Guide

---

Ce guide accompagne la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux (ci-après la « Recommandation Enter ! »). Il donne des explications sur le contenu de cette dernière et sur les mesures proposées.

— La Recommandation Enter !, adoptée en janvier 2015, invite les États membres du Conseil de l'Europe à prendre des mesures visant à :

- ▶ améliorer les **conditions de vie** des jeunes des quartiers défavorisés en offrant des services publics accessibles, bon marché et adaptés aux jeunes ;
- ▶ prendre des mesures dans le but de **supprimer la ségrégation et l'isolement** ;
- ▶ promouvoir des opportunités et des programmes de consultation et de **participation** des jeunes pour toute question liée à la gestion de leur cadre de vie ;
- ▶ prendre des mesures pour permettre aux jeunes d'exercer leur rôle actif dans la société, **sans discrimination** ;
- ▶ reconnaître le **rôle de l'éducation non formelle** (et de ceux qui la dispensent, notamment les responsables de jeunes et les organisations de jeunesse) en matière de prévention de la discrimination, de la violence et de l'exclusion sociale, ainsi que de promotion de la citoyenneté active ;
- ▶ adopter des **approches sensibles au genre dans l'élaboration des politiques de jeunesse** et soutenir la participation égale des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les quartiers défavorisés.

— Au cœur et autour des villes, les déséquilibres socio-économiques fréquemment associés aux communautés migrantes et minoritaires ont conduit au développement de quartiers défavorisés, où la diversité s'accompagne aussi de pauvreté et, souvent, de marginalisation ou d'exclusion. À cette situation s'ajoutent parfois, *de facto*, de multiples formes et niveaux de ségrégation sociale, de discrimination et de violence.

— En période de crise économique et sociale, les sentiments d'impuissance et d'anxiété quant à l'avenir risquent d'aggraver les tensions locales et les conflits latents. Or, les jeunes se trouvent souvent au cœur de ces tensions, étant en effet plus vulnérables et moins sûrs d'eux, mais aussi en raison du fait qu'ils sont plus directement touchés par les incertitudes quant aux réelles possibilités de participer à la société, de contribuer à son développement et d'acquiescer leur autonomie.

— Parmi les 47 États membres du Conseil de l'Europe, les réalités varient largement, et même d'une ville à l'autre ; les réponses apportées par les pouvoirs locaux et nationaux sont, elles aussi, très diverses. Il est rare, pourtant, que les causes profondes soient véritablement abordées ; au mieux, les politiques semblent s'attaquer aux épiphénomènes (violence ou délinquance de la jeunesse, par exemple) en fonction d'événements critiques ou de l'attention médiatique. Les mesures répressives sont souvent plus visibles que les approches préventives.

— La situation des jeunes des quartiers défavorisés sert souvent de baromètre de l'intégration et de la cohésion au sein de la communauté et de la société en général. Les problèmes rencontrés par de nombreux jeunes de quartiers défavorisés sont complexes et multidimensionnels, donnant parfois lieu à une spirale ou à un cercle vicieux de discrimination, de violence et d'exclusion. Cette complexité ne saurait justifier un manque d'action ou de réaction. Bien au contraire, cette situation doit favoriser la coopération, la créativité et la détermination afin d'empêcher l'escalade des conflits et, surtout, afin de garantir que les droits (humains) sociaux des jeunes ne sont ni niés ni bafoués.

— Le Conseil de l'Europe s'est donné pour mission d'apporter une réponse à ces situations en adoptant, à l'intention de ses États membres, des recommandations qui les encouragent à trouver des réponses adéquates aux conditions d'exclusion, de discrimination et de violence touchant les jeunes des quartiers défavorisés. Au début de l'année 2015, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation dans ce sens, proposant aux États membres des mesures politiques qui visent à promouvoir l'accès des jeunes aux droits sociaux. La présente publication accompagne cette recommandation dans le but de rapprocher son contenu des décideurs, des praticiens du travail de jeunesse, des organisations de jeunesse et des jeunes, mais aussi afin d'apporter des informations et des orientations détaillées sur la mise en œuvre de cet instrument.

— Cette publication s'adresse :

- ▶ aux représentants des pouvoirs publics et aux agents des services publics chargés des politiques de jeunesse et des politiques sociales et publiques qui concernent les jeunes ;
- ▶ aux travailleurs de jeunesse, aux animateurs de jeunesse et aux membres d'organisations de jeunesse travaillant sur les questions d'inclusion sociale.

— Cette publication fournit des conseils et des exemples d'actions à entreprendre et de politiques à élaborer pour favoriser l'accès des jeunes de quartiers défavorisés aux droits sociaux, afin d'apporter des solutions aux problèmes d'exclusion, de discrimination et de violence. Ce guide a pour but de rendre le contenu de la recommandation plus accessible et mieux en phase avec les réalités rencontrées par les décideurs, les travailleurs de jeunesse et les organisations de jeunesse. Les gouvernements nationaux des États membres du Conseil de l'Europe demeurent les principaux destinataires de ce texte. Néanmoins, étant donné la structure, le thème et le bien-fondé de la recommandation, les pouvoirs locaux et régionaux de même que les praticiens du travail de jeunesse y trouveront aussi des propositions intéressantes à mettre en œuvre à leur niveau.

— La recommandation adoptée par le Conseil de l'Europe est le résultat du projet Enter !, déployé par le Service Jeunesse du Conseil de l'Europe depuis 2009, notamment à travers diverses actions :

- ▶ la formation de travailleurs et d'animateurs de jeunesse aux interventions permettant de promouvoir l'accès des jeunes aux droits sociaux ;
- ▶ le soutien de projets locaux menés par des jeunes sur l'accès aux droits sociaux ;
- ▶ l'enrichissement des connaissances et des faits pour alimenter les recommandations, par le biais de séminaires thématiques et en concertation avec des jeunes, des travailleurs de jeunesse, des décideurs et des chercheurs.

## STRUCTURE DE LA PUBLICATION

— La publication se présente comme suit :

|  |   |
|--|---|
| <b>Chapitres d'introduction</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présentation des réalisations du Conseil de l'Europe dans le domaine des politiques de jeunesse et du travail de jeunesse</li> <li>▶ Présentation du cadre des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et, en particulier, du cadre des droits sociaux</li> <li>▶ Présentation du projet Enter !, la recommandation s'inspirant directement de ce projet</li> <li>▶ Vue d'ensemble des principales questions liées à l'accès des jeunes aux droits sociaux</li> </ul> |
| <b>Recommandation Enter !</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présentation de la recommandation, de sa structure et de son contenu</li> <li>▶ Proposition d'analyse de chaque mesure proposée dans la recommandation, avec des exemples de pratiques</li> </ul>  |
| <b>Chapitres « Comment faire pour... »</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Explications détaillées de l'élaboration de politiques adaptées aux jeunes, ainsi qu'une étude de cas</li> <li>▶ Propositions et suggestions à l'intention des jeunes, des travailleurs de jeunesse et des organisations de jeunesse pour agir en faveur des droits sociaux</li> </ul>   |

— Une bibliographie et un glossaire figurent en annexe de la publication.

— Les lecteurs trouveront dans cet outil de travail toutes les informations et conseils spécifiques pouvant faciliter leurs actions sur l'accès aux droits sociaux.

— La recommandation peut être consultée sur le site du projet Enter ! : [www.coe.int/enter](http://www.coe.int/enter). Une version plus facile à utiliser est également disponible sur le site.



